



RAPPORT MORAL et D'ACTIVITE 2018

L'Association Pour la Médiation Familiale, c'est :

1. UN COLLECTIF :

Des adhérents : **483** à jour de leurs cotisations, un nombre d'adhérents toujours en augmentation !

Personnes physiques : **421**

Personnes morales : **62**

Les adhérents sont principalement des personnes physiques : des médiateurs familiaux praticiens diplômés d'État.

- La plupart pratiquent la médiation familiale **dans des services subventionnés par la Prestation de Service Médiation Familiale (PSMF)**
- **Les médiateurs familiaux exerçant en libéral** sont de plus en plus nombreux à choisir cette modalité d'exercice, soit de manière exclusive, soit en exerçant une activité salariée et libérale.

Un chantier « Exercice en libéral de la médiation familiale » a été créé lors de l'Assemblée générale de 2014 avec pour objectifs de soutenir l'installation, la reconnaissance et la réflexion liées à ce statut professionnel.

Depuis 2016, la « branche des médiateurs familiaux exerçant en libéral » a institué une rencontre bisannuelle pour penser et construire solidairement leur soutien mutuel, leur activité, et les besoins propres à cet exercice. Sébastien CUINET, administrateur coordonne avec Marianne SOUQUET cette branche de l'APMF.

Les instances nationales sont désormais acquises à cette réalité que l'APMF est la seule à défendre.

Ce statut particulier a pu, par le passé, étonner les institutions sociales, notamment parce qu'il s'inscrit dans une profession de l'intervention sociale peu habituée à compter ce statut parmi les professionnels qui la constituent. Désormais, la CNAF, le SADJAV, la MSA et la DGCS prennent en considération que ce type d'exercice est un choix compatible avec l'éthique de pratique de la médiation familiale.

L'APMF continue donc d'affirmer la spécificité de la médiation familiale par des médiateurs familiaux diplômés d'Etat et engagés dans de l'analyse des pratiques professionnelles (APP) et dans de la formation permanente ;

En 2018, **Bénédicte DEFOSSEZ** a travaillé avec Sylvie FARNANE, notre secrétaire, au travail d'enregistrement des adhésions et d'information des nouveaux adhérents.

Les personnes morales ont également été plus nombreuses à adhérer à l'APMF :

- **Des structures¹ de médiation familiale**, et particulièrement celles qui ont une activité exclusivement dédiée à la médiation. Leur motivation à rejoindre l'APMF s'explique par leur engagement dans la réflexion et leur attachement à soutenir les actions menées par l'APMF.
- **Des Centres de Formation**

1 Par structures, l'APMF entend tout type de structure indépendamment de leur configuration juridique (association, cabinet, consultation, service public ou parapublic...)

2. UNE ORGANISATION ET UN FONCTIONNEMENT :

Parmi les différentes instances de l'APMF :

- Le **Conseil d'Administration** s'est réuni 7 fois, et a consacré une journée spécifique sur son engagement au sein de Médiation 21 pour rédiger un texte rappelant nos fondamentaux et notre spécificité de médiateurs familiaux diplômés d'État. <https://www.apmf.fr/vie-de-lapmf/parole-de-lapmf/>
- **Javote FERRIER et Roselyne WARNKE** nous ont aussi beaucoup fait travailler :
 - A mieux identifier ensemble notre organisation interne, en nous incitant à concevoir **l'organisation des Commissions de l'APMF qui seront présentées lors de l'AG**
 - Pour rédiger le Règlement Intérieur

Nous les remercions vivement pour ce travail qui s'est déroulé lors d'une partie de chaque CA.

- Le **Bureau** réunit 8 personnes.
- Le **Conseil des régions :**

12 Régions aujourd'hui sont organisées en « Délégation Régionale » et ont un délégué élu.

3 Régions ont un correspondant local qui assure le relais des informations nationales. (Alsace, Nord et Poitou-Charentes)

4 régions en attente de désignation (Limousin - Lorraine - Picardie Haute Normandie - Océan Indien (la Réunion))

Nous avons en tout 19 points régionaux actifs ou non actifs ou en sommeil

Les Délégués Régionaux, avec le soutien d'adhérents en région, ont à cœur d'animer des rencontres, des échanges, parfois des formations et des temps forts régionaux : réunions d'adhérents, *semaine de la MF*, *Journées d'études régionales*, *rencontres partenariales* avec des professionnels de champs d'intervention divers...

Aujourd'hui l'APMF participe à certains comités départementaux de MF bien que notre présence y est reconnue dans le cadre de la convention nationale signée par la DGCS, la CNAF, la MSA et le SADJAV. C'est un réel travail de terrain que les DR mettent en œuvre !

Ils se font également l'écho des préoccupations des adhérents en région, et relaient, auprès de ceux-ci, les actions mises en œuvre nationalement, tels que les travaux avec la CNAF, le Comité Technique National MF-ER, le SADJAV, l'UNAF, la FENAMEF ...

- **Le travail de la commission Finances est particulièrement indispensable :**

Dany ZANARTU HAYER, a poursuivi un précieux travail de suivi de nos comptes tant au national que par les Régions.

Ce travail permet la mise en œuvre pratique et financière des actions souhaitées et organisées tant par le national (réunion des diverses instances : CA, Conseil des Régions, Commissions) que par les équipes régionales, (débat, conférences, journées d'étude, formation...).

Le travail de trésorerie est essentiel, il nécessite beaucoup de disponibilités et de rigueur afin de nous permettre de mettre en œuvre notre politique et nos actions. La trésorière et la secrétaire travaillent également avec le cabinet comptable engagé par l'APMF.

Ce travail exigeant rend possible la gestion et le choix pour l'APMF de :

- Louer un local du siège national à Paris,
- Disposer d'un secrétariat permanent,
- Éditer et diffuser nos revues,
- Permettre les déplacements des élus pour les rencontres nationales et les différentes sollicitations (se déplacer pour une audition à l'Assemblée Nationale, favoriser les déplacements pour des rencontres en région...).
- Organiser séminaires, journées d'étude, envisager des actions locales et nationales.

Nous remercions vivement Dany ZANARTU HAYER pour le suivi et la vigilance à tenir nos comptes !

Cette année encore, vous noterez dans le bilan financier que nous avons valorisé le bénévolat : il représente + de **5000** heures de temps partagé bénévolement soit **3,5 ETP** !

Notre bénévolat constitue de l'énergie collective et individuelle quotidienne pour affirmer des convictions quant à la spécificité et l'éthique de notre profession, et particulièrement pour que les praticiens soient représentés au sein d'instances décisionnaires et pour participer activement à l'évolution des politiques publiques.

➤ **Le secrétariat : Sylvie FARNANE** accueille et répond aux très nombreuses sollicitations des adhérents, des administrateurs, des DR, et également aux questions des personnes extérieures : Appels téléphoniques et messages, mails, courriers, demandes d'aide tant de la part des adhérents que du public qui a besoin d'aide pour trouver un médiateur ou une médiatrice familiale. Nombreux sont également les étudiants qui appellent, écrivent ou cherchent des informations. Sylvie les accueille régulièrement au siège pour leur permettre diverses consultations et l'achat de revues. Des journalistes nous contactent aussi. Sylvie donne toutes les informations nécessaires à leur orientation ou relaie les demandes.

Cette fonction d'accueil, d'écoute, d'orientation et de relais qu'elle assure est essentielle : C'est aussi par la réactivité de notre secrétaire que l'APMF est visible à l'extérieur. Être réactive, préparer le travail nécessaire à la diffusion de nos productions : réception des adhésions, préparation des travaux, suivi des échanges et des demandes, participation à la Newsletter de l'APMF, relayer des informations entre les différentes instances... tel est l'activité de **Sylvie FARNANE**, qui travaille à temps partiel. Elle fait un travail remarquable. Rigueur, suivi de tous les dossiers pour chaque instance, disponibilité, sont quelques-unes de ses qualités professionnelles !

Nous sommes heureux de compter avec son engagement, à la fois pour le travail qu'elle mène et pour l'aide et l'apport auxquels elle contribue dans la réflexion et les actions que nous menons.

L'APMF ne pourrait pas exister sans un secrétariat permanent. Nous mesurons tous le travail remarquable que notre secrétaire nous offre !

Sylvie FARNANE est une professionnelle précieuse et attentive pour l'APMF !

3. DES LIEUX : NOTRE SIEGE ET NOTRE SITE

- Notre siège social : 11 rue Beccaria, à Paris, un lieu vers lequel convergent de très nombreuses activités de l'APMF.
- Un secrétariat, rigoureux et précieux fil conducteur de nos échanges internes et externes.
- **Le site de l'APMF alimenté avec brio par Muriel GEOFFRAY, Vice-Présidente**, qui, depuis sa nouvelle configuration, propose plus d'informations aux adhérents, notamment une Newsletter mensuelle et des informations régulières, des ressources et des outils largement consultés par chacun, et un annuaire pour « **Trouver un médiateur familial** » consulté de très nombreuses fois par jour !, une veille juridique, une veille d'actualité autour de la médiation familiale et de la médiation.

4. DES ELECTIONS EN REGIONS :

Sylvie LAROCHE a été élue en mars en Région Aquitaine

Laurence BARADAT réélue et **Alyette BRAU** élue en septembre, en Région PACA

5. UNE REPRESENTATION ACTIVE ET CONSTANTE

L'APMF représente la médiation familiale, sa spécificité et l'éthique qu'elle fait valoir, auprès du plus grand nombre d'instances nationales et locales.

Ce travail de présence et de parole demande du temps et de la disponibilité à ses représentants. Cette mobilisation est indispensable pour que les valeurs qui nous fondent soient diffusées, entendues et reconnues.

6. DES COMMISSIONS ACTIVES :

6.1 La COMMISSION COMMUNICATION

Ses membres : **Muriel GEOFFRAY, Audrey RINGOT, Dominique LEFEUVRE, Valérie RICHARD-TIGNOL, Véronique MOUGEY, Javote FERRIER, Marie-Luce NICHOLSON.**

Outils réalisés par la commission :

- Publications d'affiches dessins de GAB, pour le colloque des 30 ans et toujours mises en ventes sur le site
- Réalisation du dossier de presse.

Maintenance et évolution du site :

- Mise à jour des pages du site
- Rédaction de nouvelles pages
- Ajout de produits sur la Boutique
- Publication d'articles : Actualité de l'APMF, Actualité autour et sur la MF, Actualité des régions
- Relations avec le webmaster Web-Id pour la maintenance, les difficultés et l'évolution du site

Réalisation et envois de campagnes emails :

- 6 Newsletters (envoyées aux adhérents, anciens adhérents et personnes qui se sont inscrite à la newsletter)
- 5 APMF-INFO (envoyées aux seuls adhérents à jour)
- 1 Questionnaire préparatoire au colloque
- Info diverses (AG, colloque)

6.2 LA COMMISSION MF et SERVICES CONVENTIONNES ET SUBVENTIONNES PAR LA PS

L'APMF siège au sein de l'Instance Nationale Médiation Familiale et Espaces Rencontre

Y participent :

- La CNAF, La Caisse Centrale de la MSA, La DGCS, administration centrale du Ministère des Affaires Sociales et Le SADJAV qui dispose dorénavant d'un Bureau de l'Accès au Droit et à la Médiation.

Ce Bureau du Ministère de la Justice vient de faire évoluer son nom. Cela illustre l'intérêt que suscite la médiation dans notre système judiciaire et au-delà dans notre société !... Nous devons à la fois nous en réjouir, et rester vigilants à cette évolution, pour que celle-ci respecte les valeurs et l'éthique de la médiation familiale.

- La FENAMEF et l'UNAF.

Pour l'APMF, il est indispensable de faire valoir la réalité de l'activité des médiateurs et médiatrices familiales en s'appuyant sur l'éthique et la déontologie de notre pratique.

En 2018, **Audrey RINGOT**, en sa qualité de présidente, **Muriel GEOFFRAY** et **Christine METRAL** ont répondu aux questions soulevées notamment par la CNAF. Le travail préparatoire est réfléchi au sein de la commission « MF et services conventionnés et subventionnés par la Prestation de Service ».

Il est important de redire ici que notre représentation à l'instance nationale MF - ER dépasse largement la question de l'activité des structures subventionnées par la PS.

En effet, eu égard aux missions et au rôle de ces instances partenaires, leur part est active à la construction des politiques publiques, et notre consultation régulière y contribue également.

Le référentiel de financement 2018 (auquel nous avons beaucoup contribué en 2017) est entré en vigueur le 3 avril 2018.

Cette instance n'a pas été réunie en 2018, toutefois la CNAF, le SADJAV, et la DGCS nous ont régulièrement sollicités.

- Le SADJAV : pour une réflexion partagée sur l'AJ, l'expérimentation de la TMFPO, la médiation judiciaire...
- La CNAF : pour répondre aux questionnements du réseau des CAF après la diffusion du référentiel de financements, et travailler sur la deuxième version du référentiel d'activité, pour faire actualiser les informations sur la médiation familiale du site www.monenfant.fr, pour répondre à toute question relative à nos pratiques.
- La DGCS : pour définir, avec d'autres réseaux nationaux, les grands axes de la Stratégie nationale de soutien de la parentalité. **Philippe BARLIER** y a largement contribué en participant aux 4 réunions nationales et par la rédaction des fiches actions où la médiation familiale a pris une place essentielle.

6.3 LA COMMISSION DES DIFFERENDS

(<https://www.apmf.fr/wp-content/uploads/2017/02/Charte-Commission-des-diffe%CC%81rends.pdf>)

L'APMF est toujours sollicitée par des personnes accueillies en MF, qui nous interpellent parce qu'elles peuvent avoir mal vécu une étape de la MF.

Les membres de la commission étudient la situation avec les personnes et le/la médiatrieur.trice concerné.e puis rendent un avis motivé axé sur notre déontologie. Cet avis est adressé aux personnes et au médiateur familial ou à la médiatrice familiale.

6.4 La participation de l'APMF au COPIL Médiation 21.

Pour l'APMF, penser la médiation familiale avec les organisations nationales de la médiation, comme nous l'avons fait au moment de l'élaboration du Code de Déontologie des Médiateurs, est indispensable pour exister avec la communauté des médiateurs. Il s'agit de faire reconnaître **la spécificité de la médiation familiale et la particularité du conflit dans la famille :**

Chaque famille représente une construction complexe, aux dimensions multiples, à la fois psychologiques, culturelles, sociologiques, légales, économiques...

Le conflit, lorsqu'il surgit, vient résonner sur ces différentes dimensions, et parfois réveiller des souffrances antérieures.

Le médiateur familial doit être un professionnel en capacité de garantir qu'aucune de ces dimensions ne sera ni ignorée ni privilégiée.

Notre spécificité réside à la fois dans cette conviction et dans le travail singulier autour du lien familial qui perdure malgré les ruptures.

Liens et relations dans la famille sont étroitement reliés, ce d'autant que les séparations ne délient pas tous les liens.

C'est la formation longue au Diplôme d'Etat qui permet au médiateur familial de prendre en considération toutes ces dimensions.

Cette affirmation fait partie de l'élargissement du champ de la médiation familiale proposée par le CA et des médiateurs familiaux qui ont participé à ce travail de précision. Sans doute, devons-nous

Rapport d'Activité et Moral – Assemblée Générale APMF 2018

Audrey RINGOT pour le Conseil d'Administration

avec la contribution des administrateurs, Coordinateurs de Chantiers, Commissions et Groupes de travail, et des Délégués Régionaux

désormais inclure ces éléments de langage pour mieux spécifier notre travail, et ainsi ne pas le réduire à une dimension uniquement juridique où les accords seraient le seul enjeu.

Le Collectif Médiation 21², issu du Forum ouvert qui s'est tenu à Bourg la Reine le 15 septembre 2016, a résolu d'organiser à Paris, au 2^{ème} trimestre 2018, des Etats Généraux de la Médiation.

Les principes auxquels nous nous sommes engagés :

- Promouvoir une médiation de qualité auprès des utilisateurs, des prescripteurs et des pouvoirs publics,
- Parler d'une voix commune, sans chercher à promouvoir sa propre entité, et dans le respect de la diversité des entités existantes,
- Préserver les valeurs essentielles que sont le libre engagement, la confidentialité, la neutralité, l'indépendance et l'impartialité du médiateur, et la bienveillance de toutes les parties prenantes,
- Ouvrir la participation au Collectif Médiation 21 aussi largement que possible afin de lui conférer une forte représentativité.

L'objectif des États Généraux, a permis d'organiser une vaste consultation sur six thèmes:

Le statut du médiateur, son éthique et sa déontologie, sa formation initiale et continue, sa spécialisation ou sa spécialité, le cas échéant, les modalités de sa désignation, et enfin sa communication.

A l'issue de cet évènement, Médiation 21 a souhaité rédiger un LIVRE BLANC de la Médiation qui :

- Présentera les résolutions et recommandations adoptées lors des Etats Généraux,
- Sera communiqué aux pouvoirs publics, et largement diffusé auprès des prescripteurs de médiation,
- Pourra être regardé comme une synthèse des propositions portées par le plus grand nombre possible d'acteurs de la médiation,
- Contribuera à la réalisation de l'objectif de Médiation 21, qui est de parler d'une voix commune,
- Constituera un socle sur lequel pourront se développer d'autres synergies et se construire d'autres projets.

L'APMF a été très active dans cette rédaction, qui a porté sur 5 enjeux :

- **Une définition commune de la Médiation**
- **Un consensus sur le socle de la formation en médiation**
- **Une définition de l'éthique et de la déontologie** devant aboutir à un Code Commun de Déontologie, qui n'exclut pas les Codes et chartes propres à chaque spécificité de la médiation
- **La création et la reconnaissance du statut du médiateur**
- **La création d'un Conseil National de la Médiation dont l'objectif sera d'accréditer les centres de formation, de constituer un Comité Scientifique d'Éthique et de Déontologie et d'agréer les médiateurs et médiatrices en France.**

Ces travaux d'écriture du Livre Blanc ont suscité de nombreux débats au sein de Médiation 21 :

Concevoir nos communs sans nous confondre, permettre à chaque organisation de faire valoir et reconnaître sa spécificité, s'identifier au sein de Médiation 21 par la volonté d'y participer et par la réflexion proposée, et non par le nombre des adhérents de chaque réseau national, auront été autant de questions qui ont nourri nos rencontres.

² MEDIATION 21 : AME, ANM, APMF, CIMAE, CMFM, CMNP, CNPM, FFCM, IEAM, FENAMEF, MAISON DE LA COMMUNICATION, MEDIATION PLURIELLE, PLANET'MEDIATION, RME, SYME

Rapport d'Activité et Moral – Assemblée Générale APMF 2018

Audrey RINGOT pour le Conseil d'Administration

avec la contribution des administrateurs, Coordinateurs de Chantiers, Commissions et Groupes de travail, et des Délégués Régionaux

Cette participation a aussi suscité un débat essentiel au sein du CA de l'APMF :

Participer à un collectif de médiateur et faire entendre nos particularités, Diplôme d'État et spécificité du conflit dans la famille, nous a beaucoup questionné et parfois partagé : Participer à ce collectif n'est-ce pas risquer de perdre la reconnaissance de notre spécificité ? Ou est-ce en y participant que nous allons continuer de faire exister la médiation familiale et le diplôme d'État ?

Ces questions appartiennent aussi aux adhérents et doivent trouver leur place dans les débats de notre Assemblée Générale.

Dominique LEFEUVRE et Audrey RINGOT ont participé à ces travaux.

6.6 La Convention entre l'APMF, la FENAMEF et la FFER

Les trois associations et fédérations nationales ont souhaité concevoir entre elles un partenariat privilégié et signer une charte de coopération pour unir leur force afin de soutenir ensemble une parole forte, notamment auprès des instances nationales et des pouvoirs publics et mener des actions communes sur le sujet des ruptures familiales.

6.7 Le travail de l'APMF autour de la TMFPO

Organisation du groupe de travail "Expérimentation sur la Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire préalable à la saisine du Juge en matière familiale "

Les Onze TGI concernés par cette expérimentation sont : Bayonne, Bordeaux, Cherbourg, Evry, Nantes, Nîmes, Montpellier, Pontoise, Rennes, St Denis de la Réunion et Tours.

Pour accompagner la mise en œuvre de l'expérimentation de ce dispositif prévu par le législateur, l'APMF a créé un groupe de travail composé de 11 référents APMF pour chaque TGI désigné. Ces personnes ressources, sous la coordination **Bénédicte DEFOSSEZ et d'Audrey RINGOT**, font un travail de relai, d'informations et peuvent échanger entre elles sur les modalités de cette expérimentation. Elles permettent ainsi à l'APMF d'être un acteur de soutien et de veille quant à l'éthique et aux conditions d'exercice des médiateurs familiaux.

Le référent participe aux travaux au sein de « son » TGI afin d'apporter notre veille et les recommandations APMF mises au point par le groupe de référents.

Des réunions de travail ont été organisées tant au niveau national qu'au niveau local.

Le travail de ce groupe permet d'être au fait des actualités locales et d'informer entre autres le SADJAV de nos questionnements et avis, mais aussi d'interroger celui-ci sur cette mise en place.

L'APMF et l'UNAF ont invité la FENAMEF à unir leur force afin de penser ensemble la mise en place d'une journée nationale (le 19 janvier 2018) destinée à constituer une voix commune de veille et d'interpellation des pouvoirs publics.

Une rubrique spéciale a été créée par Muriel GEOFFRAY sur notre site. Vous pouvez y trouver les conventions partenariales signées au sein de chaque TGI et un document qui les compare, des réflexions et des recommandations.

<https://www.apmf.fr/ressources-outils/fondements-juridiques/la-tmfpo/>

7. Le chantier éthique... Dernière étape... avant la suivante !

Ses membres : **Dorothée HOFFEL, Florence ASTRUC, Muriel PICARD BACHELERIE, Christine de GAULEJAC, Marie-Jo FERCOT, Martine MURER., Marie-Dominique WILPERT**, Chercheuse en Intervention Sociale.

2018 est la dernière année du mandat que le CA de l'APMF lui avait fait.

Rapport d'Activité et Moral – Assemblée Générale APMF 2018

Audrey RINGOT pour le Conseil d'Administration

avec la contribution des administrateurs, Coordinateurs de Chantiers, Commissions et Groupes de travail, et des Délégués Régionaux

En effet après avoir dans un premier temps conçu et programmé le travail à mener, invité les adhérents praticiens à témoigner de situations et préoccupations rencontrées dans leur pratique, recueilli et traduit la pratique des praticiens, le groupe de coordinatrices du chantier éthique est arrivé au terme de son travail : **le tome 2 du livret : pratique éthique de médiation familiale est paru fin 2018.**

Ce travail a été soutenu dans toute son élaboration par **Marie Dominique WILPERT** qui a su tirer l'essence des propos échangés entre les médiateurs familiaux.

La réflexion doit continuer et le groupe du chantier éthique dissous dans cette configuration, pourra reprendre un travail avec une nouvelle équipe.

Les adhérents qui souhaiteraient désormais y participer sont donc les bienvenus

8. L'assurance Responsabilité civile professionnelle

L'APMF a conçu un partenariat avec l'AIAS pour la mise en place d'une assurance civile professionnelle au profit des adhérents APMF.

Tout médiateur familial et toute structure peuvent bénéficier de cette assurance.

La convention de partenariat ayant été signée en janvier 2016, voici en quelques lignes la présentation du partenaire, de la prestation proposée et de la démarche à suivre pour souscrire cette assurance RC :

- **Le partenaire** : Association loi 1901, l'AIAS a pour vocation de couvrir et de prévenir les risques des professionnels du paramédical ou libéral. Pour cela, elle négocie, diffuse et gère pour le compte de ses adhérents des contrats collectifs d'assurances professionnelles en Responsabilité Civile et en Protection Juridique (auprès de SHAM, Société d'Assurance Mutuelle, spécialisée dans l'assurance et le management des risques des acteurs de la santé, du social et du médico-social).

Les valeurs de l'AIAS reposent sur les fondements de l'Economie Sociale et Solidaire : un fonctionnement démocratique, la mise en commun des ressources et des compétences ainsi que l'Homme au cœur des actions.

9. TIERS, la revue de l'APMF : Unique revue consacrée à la médiation familiale en France !

La revue poursuit son double objectif, d'être à la fois une vitrine de la réflexion autour de la médiation familiale et de soutenir le débat à travers des thématiques concernant les praticiens. Par la diversité des contributions relevant de différentes disciplines et faisant part de l'analyse des médiateurs familiaux, elle participe à l'élaboration de la question du lien et de l'altérité notamment au sein du groupe familial.

Deux revues TIERS ont été publiées en 2018 dans la perspective d'accompagner les 30 ans de l'APMF, merci encore à toute l'équipe de la Commission Edition d'avoir réussi à tenir les délais pour faire en sorte que la revue soit sur la table de la librairie du colloque !

- **N°21 : Le métier de médiateur familial aujourd'hui. (mai 2018)**

- **N°23 : Souvenir, mémoire et transmission (décembre 2018)**

Pour réaliser ce travail, **Nathalie BEZIAT-LANGLOIS** a animé, en qualité de Rédactrice en chef, un Comité de rédaction composé de :

- **Sylvie BABINET, Brigitte BON -SALIBA, Marine DESMAZEAU, Patricia DEVAUX SPATARAKIS, Christine de GAULEJAC, Dominique HUGER, Pierre JAKOB, Caroline JAILLET, Isabelle JUES, Marie LEWIS, Céline MEYER, Frédéric PENANT, Jacques SALIBA et trois nouveaux... : Marine DESMAZEAU, Florent DENIS, Agnès VAN KOTE.**

- Le secrétariat de rédaction et la mise en forme de ces deux numéros ont été assurés par Patricia DEVAUX SPATARAKIS et Frédéric PENANT avec la précieuse collaboration de **Florence PROTAT**, maquettiste (Organo).

Nous remercions **Nathalie BEZIAT-LANGLOIS** qui depuis 2016 a assuré la fonction de rédactrice en chef de la Revue, et nous nous réjouissons de son choix de rester au sein du Comité de rédaction.

Rapport d'Activité et Moral – Assemblée Générale APMF 2018

Audrey RINGOT pour le Conseil d'Administration

avec la contribution des administrateurs, Coordinateurs de Chantiers, Commissions et Groupes de travail, et des Délégués Régionaux

Frédéric PENANT devient rédacteur en chef, Marine DESMAZEAU assure désormais la fonction de coordinatrice et renforce le secrétariat.

L'aventure éditoriale se poursuit donc au travers de l'engagement solidaire du Comité de rédaction. De plus, l'APMF tient à remercier la contribution apportée par les services employeurs de certains membres de la Commission par « le temps dégagé » pour participer aux comités de rédaction (2 par an) qui représente un réel soutien institutionnel à la Revue Tiers.

- **L'APMF a publié dans la Revue Tiers N° 22, en septembre 2018, le Trophée des mémoires décerné à Denis FLORENT : « Médiation familiale en tout genre ! Quand le masculin et le féminin agissent dans l'espace de médiation ».**

Le jury a aussi félicité pour leurs travaux :

- **Nabyle CHEKIR** : « *Individualité et médiation familiale dans un contexte d'individualisation de la société* »

- **Silvia MACCALLI**, « *La parole symbolique de l'enfant en médiation familiale* »

- **Clara KONIG** pour « *La médiation familiale dans les situations hautement conflictuelles* ».

Merci aux 8 candidats qui nous ont transmis leurs travaux, aux centres de formation qui soutiennent cette démarche.

La coordonnatrice du trophée tient à remercier la petite équipe de Jurys qui par leur engagement rendent possible cette reconnaissance et contribue à sa réalisation : Isabelle JUES, Marc JUSTON, Frédéric PENANT, Roselyne WARNKE, Florence de WIDERSPACH, Patricia DEVAUX - SPATARAKIS.

Les publications de la revue Tiers sont répertoriées sur le site APMF, (commandes voir le secrétariat).

Patricia DEVAUX SPARATAKIS, coordonnatrice du Trophée des Mémoires souhaite passer le relais, elle n'a pas réussi à clôturer son engagement pour le trophée de l'année passée, mais œuvre au sein de la commission Trophée pour mettre en place son remplacement à cette fonction.

Patricia DEVAUX SPARATAKIS

Secrétaire de rédaction Revue Tiers

Coordonnatrice du Trophée

Référente pour le CA de la Commission Edition et Trophée

10. LE COLLOQUE DES 30 ANS DE L'APMF

L'organisation de ce colloque a été permise par toute la réflexion et la mobilisation d'un Comité de Pilotage et également par la présence active des personnes à des postes importants : Accueil, Librairie, Mise en place et Rangement...

Vous avez été 347 heureux participants à marquer de votre présence cette nouvelle étape de l'APMF ! Ce fut une grande et belle journée, à l'image de toute la pensée et l'énergie que nous savons déployer pour faire vivre nos espaces de médiation et y accueillir les personnes que nous savons recevoir.

La médiation familiale en région : Les Délégués régionaux ont réuni les adhérents en région, pour réfléchir et échanger sur les pratiques, pour se former, pour penser des actions auprès des professionnels et des familles... Voici quelques témoignages :

1. Pour la Délégation Paris-Île de France : Caroline BLONDEAU :

Voici quelques actions auxquelles ont participé de nombreux adhérents, tant leur organisation que pour être présents :

Intermed et réunions d'adhérents rue Beccaria - Fête de la médiation Ifomene - Conférence de Gérard Neyrand, pour la présentation de son ouvrage « L'amour individualiste » à la maison des associations de la mairie du 12 - Participation à la journée des familles mairie du 9^{ème} pour présenter la médiation Familiale au public - Préparation de l'action « **Familles et Cinéma** » et réalisation de ce festival de rencontres trimestrielles, en partenariat avec la Mairie du neuf pour ce projet, la Caf de Paris (soutien

communication, logo et com. réseau) et Première de Famille et Cinéma pendant la semaine de la médiation Familiale, le 20 novembre au Cinéma le Cinq Caumartin. Paris 9^{ème}
Participation à la préparation du Colloque des 30 ans de l'APMF.

2. Pour la Délégation Régionale Pays de Loire : Claudine LERMITE

L'APMF remercie Marie-Jeanne Treillaud et Chantal Perrier pour leur contribution à la dynamique régionale

Réunion des adhérents le 3/02/2018 à Angers et le 14/04/2018 à Nantes, celle prévue le 18 novembre 2018 à Nantes, a été reportée le 19 janvier 2019.

Lors de ces réunions, les échanges permettaient à la fois une transmission de diverses infos, des réflexions et échanges sur notre quotidien (les listes en cour d'appel, les financements, le nouveau référentiel, la TMFPO,...) et la perspective de la mise en œuvre d'un temps fort dans notre région.

En conclusion pour cette année 2018, un "noyau" d'adhérents a réfléchi et a commencé à se mobiliser pour créer une dynamique sur la Région. Et l'idée d'une action concrète s'est fait jour.

3. Pour la Délégation Régionale Midi-Pyrénées : Béatrice ATLAN

- Journée d'étude « La pré-majorité et l'après-majorité » de la Maison des Droits des enfants et des Jeunes MDEJ Toulouse le vendredi 7 décembre 2018
- Rencontre APMF entre médiateurs Familiaux de la Région Midi-Pyrénées dans les locaux de la MDEJ Toulouse le vendredi 9 Novembre 2018

4. Pour la Délégation Régionale Bourgogne Franche-Comté : Véronique MOUGEY

La délégation Bourgogne-Franche-Comté compte 30 adhérents dont 3 personnes morales. Elle est organisée avec un délégué régional, un DR adjoint-trésorier, des correspondants départementaux (moitié services conventionnés, moitié médiateurs familiaux exerçant en libéral) et un référent médiation familiale internationale.

En 2018, les adhérents se sont réunis à Dijon le 30 janvier, le 27 avril et le 16 novembre ; ils ont participé à la journée de formation le 13 Septembre sur « les écrits en médiation » avec Me Virginie CALTEAU-PERONNET.

L'ordre du jour des réunions est construit en lien avec les correspondants départementaux. Il comporte : les questions d'actualité, les sujets en cours de travail au niveau national, des thèmes spécifiques , des retours d'expérience, des échanges entre pairs sur les formations suivies...

La première réunion de l'année est l'occasion de collecter les chèques de cotisation, et de parler budget. L'année 2018 a été marquée par la constitution des listes. La région c'est 8 départements et 4 Cours d'Appel : Paris (Yonne), Bourges (Nièvre), Dijon (Côte-d'Or et Saône-et-Loire), Besançon (les 4 départements de Franche-Comté). La majorité des MFDE ont présenté le dossier et ont prêté serment.

La région participe aux réunions du CA-CR avec une représentation tournante et s'appuie sur le relais d'un des siens, administrateur national. La déléguée rend compte également des travaux et réflexions conduits au sein de la branche des MF-L.

Des contacts ont été pris avec les institutions : CAF, DDJSCS, suite à la présentation du schéma départemental des services aux familles. L'APMF est invitée dans deux départements et participe aux comités de coordination de la médiation.

Une commission « médiation dans le champ gérontologique » a pris l'attache de l'ARS.

Au niveau promotionnel, une rencontre a eu lieu avec la fédération des maisons de santé, des rendez-vous ont été pris avec des élus nationaux et régionaux.

Le matériel « affiches » de l'APMF a été distribué dans les 8 départements.

La semaine de la médiation a donné lieu à des rencontres grand public en Saône-et-Loire et dans l'Yonne.

La délégation s'emploie à relayer le travail du National et de répondre aux enquêtes. Il y a une grande réactivité des adhérents pour partager les connaissances et diffuser les bonnes pratiques.

5. Pour la Délégation Régionale Alsace : Correspondante : Geneviève JACQUOT-ANDRÈS

Concernant l'Alsace, nous sommes toujours en vacance de délégué.

Cependant, le groupe de travail créé en 2012 autour des pratiques de la médiation familiale se poursuit. Nous sommes dans la dernière ligne droite. Nous attendons encore quelques textes, notamment des contributeurs extérieurs au groupe initial. La date limite de bouclage a été fixée au 20 juin 2019. En septembre nous organiserons une journée de rencontre afin de valider l'ensemble des textes. La réflexion a démarré dans le cadre de la préparation de la journée d'étude à Metz en 2012 où Nicolas Amadio, Maître de Conférence en Sociologie à l'Université de Strasbourg, a animé avec Monique Stroobants et Pierre Grand une table ronde "Il était une fois...et maintenant ?".

Au départ, une réflexion autour des principes de neutralité, d'impartialité et d'indépendance du médiateur familial. Par la suite, le groupe a cheminé, accompagné par Nicolas Amadio. C'est l'identité du médiateur familial et ce qui fait socle commun qui ont été interrogés.

Depuis, le groupe s'est engagé dans la rédaction d'un ouvrage permettant d'illustrer à travers des vignettes cliniques ce qu'est la médiation familiale en pratiques et en actes.

Des rencontres régulières ont eu lieu tout au long de l'année 2018 afin d'organiser des relectures collectives et de finaliser le projet.

Nous espérons que 2019 sera l'aboutissement de ce cheminement et la concrétisation de ce travail.

Participent à ce groupe de travail : Florence Astruc, Claude Apfell, Elisabeth Fleureau, Danièle Henrie, Dorothee Hoeffel, Geneviève Jacquot-Andrès, Marie-Laure Jutteau, Françoise Thebault accompagnés par Nicolas Amadio.

Des contributeurs extérieurs au groupe ont été également sollicités pour partager leur expérience.

6. Pour la Délégation Régionale PACA Corse : Laurence BARADAT, Marianne SOUQUET et Alyette BRAU

Comme tous les ans, nous nous sommes retrouvés lors de 4 rencontres au cours de l'année 2018, d'une journée chacune. Les matinées sont réservées aux informations concernant l'APMF tant au niveau national que régional et les après-midis, consacrés à une réflexion entre nous autour de thèmes en lien avec notre pratique de médiateur familial :

- Les façons créatives de communiquer à propos de la médiation familiale ;
- Les risques d'instrumentalisation de la MF situations CAF, ASF, RSA, justice. La question des attestations, des pressions de la nouvelle loi, voire de la contrainte. Comment accompagner au mieux ces situations ?
- « Veille juridique », concernant notamment les derniers textes de loi

Nous avons également organisé une journée d'étude le 16 février 2018, à Aix en Provence, et invité Michel Delage, psychiatre et thérapeute familial systémicien, à animer cette journée sur le thème suivant : « *Comment accompagner en médiation familiale des parents qui n'ont jamais eu de vie de couple* ». Cette journée a rassemblé environ 25 personnes.

Nous avons réalisé une enquête dans notre région sur l'intérêt que les médiateurs familiaux portaient à nos rencontres.

Deux membres de notre délégation APMF PACA CORSE ont participé au comité de financement de la CAF dans le Var.

Communication autour de la médiation familiale :

Durant toute l'année, l'APMF et de nombreux médiateurs familiaux ont répondu à des interviews de la presse écrite, radio, et TV : France Inter, RFI, CNews, LCI, les ASH, France Ouest, Valeurs mutualistes, L'express, Le particulier, CAF.fr ...

Nous faisons parler de la médiation familiale et nous en repérons les effets !

La semaine de la médiation familiale. Elle se tient pendant la 47ème semaine.

De très nombreuses manifestations ont eu lieu en région ! A l'initiative des DR, des adhérents, ce temps fort de l'APMF continue de montrer l'importance de la communication sur la MF, et l'implication militantes des praticiens et des services.

Tous ces temps de rencontre, de partage et de réflexion nous ont beaucoup mobilisés...

Nous continuons de penser ensemble notre profession, sa philosophie, sa spécificité, les évolutions de sa pratique, pour que la médiation familiale continue d'être comprise comme un espace de liberté au sein duquel ce qui importe, c'est avant tout la possibilité de penser et d'agir l'altérité.

Aujourd'hui, la médiation intéresse plus qu'hier... et parfois pour ce qu'elle pourrait produire en termes d'efficacité : Promouvoir une bonne (co)parentalité, réduire voire accélérer le temps des procédures, soulager des institutions de risques éventuels à la fraude, responsabiliser et / ou contrôler chaque parent à accomplir ses devoirs, ses obligations, ses responsabilités financières, dialoguer...

Nous pouvons, médiateurs familiaux, nous réjouir d'être reconnus par toutes ces institutions...

En même temps, face à ces nombreux dispositifs, ces nouvelles lois et ces décrets, face au fantasme de la cité apaisée et de l'arbitre soulagé, aujourd'hui, plus qu'hier, nous devons défendre l'éthique, et particulièrement la spécificité de la médiation familiale et du médiateur familial pour continuer de proposer un authentique espace de rencontre, de créativité et de liberté !!

Aujourd'hui, plus qu'hier penser et travailler avec les autres professionnels, c'est affirmer haut, fort et clairement, d'une voix commune ce que nous sommes !

Au nom du Conseil d'Administration, je vous remercie toutes et tous pour tout ce travail qui porte la Médiation Familiale !

o